



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE  
Point de l'ordre du jour provisoire

A53/38  
18 mai 2000

---

## Commission de Vérification des Pouvoirs

### Deuxième rapport

1. Le 18 mai 2000, le bureau de la Commission de Vérification des Pouvoirs a examiné les pouvoirs officiels des délégations des Etats Membres dont les noms suivent, qui avaient été provisoirement autorisées à siéger à l'Assemblée mondiale de la Santé en attendant l'arrivée de pouvoirs officiels :

Belgique, Bénin, Côte d'Ivoire, Croatie, Egypte, Gambie, Guinée équatoriale, Liban, Lituanie, Malawi, Mali, Micronésie (Etats fédérés de), Pakistan, Panama, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande.

2. Ces pouvoirs ayant été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur, le bureau de la Commission propose à l'Assemblée mondiale de la Santé d'en reconnaître la validité.

= = =